

Discours du procureur général, Monsieur Olivier Jornot, lors du compte rendu public de l'activité du pouvoir judiciaire en 2016 du 4 avril 2017

Monsieur le conseiller d'Etat,

Monsieur l'ambassadeur,

Madame et Monsieur les
conseillers nationaux,

Monsieur le président du
Tribunal fédéral,

Messieurs les vice-présidents
du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les
membres du bureau du Grand
Conseil,

Messieurs les présidents des
tribunaux cantonaux de Vaud et
de Fribourg,



©Pedro Neto

Monsieur le procureur général de Neuchâtel,

Monsieur le premier président de la Cour d'appel de Chambéry,

Monsieur le procureur général près cette même Cour d'appel,

Madame et Monsieur les présidents des tribunaux de grande instance de Thonon-les-Bains
et de Bourg-en-Bresse,

Messieurs les procureurs de la République près ces mêmes tribunaux,

Madame la présidente du Conseil supérieur de la magistrature,

Mesdames et Messieurs les présidents de juridiction,

Mesdames et Messieurs les membres du Conseil supérieur de la magistrature,

Mesdames et Messieurs les députés au Grand Conseil,

Monsieur le Sautier du Grand Conseil,

Mesdames et Messieurs les magistrats,

Monsieur le président de la Cour des comptes,

Mesdames et Messieurs les vice-présidents des juridictions et premiers procureurs,

Madame et Monsieur les magistrats de la Cour des comptes,

Monsieur le président du conseil municipal de la Ville de Genève,

Messieurs les secrétaires généraux,

Monsieur le secrétaire général du Tribunal fédéral,

Messieurs les secrétaires généraux et chefs d'état-major des ordres judiciaires bernois, fribourgeois, neuchâtelois et vaudois,

Madame la commandante de la police,

Monsieur le commandant de la place d'armes de Genève,

Monsieur le président de la commission du barreau,

Monsieur le bâtonnier de l'ordre des avocats,

Mesdames les co-présidentes de l'association des juristes progressistes,

Monsieur le président de l'école d'avocature,

Madame la première secrétaire du jeune barreau,

Monsieur le vice-président de la chambre des huissiers,

Madame la directrice générale des greffes,

Mesdames et Messieurs les greffiers de juridiction, adjoints, directeurs et directeurs adjoints,

Monsieur le président de la chambre des relations collectives de travail,

Monsieur le préposé à la protection des données,

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux, directeurs et représentants de l'administration cantonale,

Monsieur le président de l'association des magistrats du pouvoir judiciaire,

Madame la présidente de l'association des employés et fonctionnaires du pouvoir judiciaire,

Mesdames et Messieurs les représentants des organes de presse,

Mesdames et Messieurs,

Chers invités,

Je suis très heureux, au nom de la commission de gestion du pouvoir judiciaire, de vous accueillir aujourd'hui pour cette présentation de notre rapport annuel. Votre fidèle présence confirme l'existence de liens étroits entre la justice et les autorités politiques d'une part, entre la justice et tous ceux qui la nourrissent, qui l'accompagnent, qui exécutent ses décisions, d'autre part.

J'aimerais saluer tout particulièrement Monsieur le conseiller d'Etat Pierre Maudet, qui a accepté de nous apporter tout à l'heure les salutations des autorités politiques. J'aimerais également saluer tout particulièrement Monsieur le président du Tribunal fédéral. C'est la première fois que notre juridiction suprême est représentée par son président lors de notre rapport annuel : la justice genevoise y voit une marque de soutien et d'amitié dont je vous remercie. J'aimerais saluer Monsieur Jean-Paul Jean, qui sera tout à l'heure notre orateur pour la partie scientifique de ce rapport annuel. Il est président de chambre à la Cour de cassation française. Ce n'est pas à ce titre qu'il s'exprimera, mais en tant que responsable du groupe des experts d'évaluation de la CEPEJ, la commission européenne pour l'efficacité de la justice, à laquelle la justice genevoise a été largement associée et partie prenante par le passé. D'ailleurs, un des membres de la commission de gestion et aujourd'hui excusé, Monsieur Philippe Thélin, est en mission à Bakou en Azerbaïdjan, pendant que Monsieur Jean, lui, est en mission à Genève.

J'aimerais saluer plus particulièrement les représentants des autorités judiciaires françaises, Messieurs Michel Allaix et Brice Robin, premier président et procureur général de Chambéry, Philippe Duval-Molinos et Philippe Toccanier, président et procureur de la République de Thonon, Anne Manoha et Christophe Rode, présidente et procureur de la République de Bourg-en-Bresse. Votre présence rappelle l'intensité des échanges transfrontaliers, de l'activité transfrontalière, tant dans le domaine civil, que dans le domaine pénal. Nous avons plaisir à être régulièrement invités à vos audiences solennelles. Nous avons aussi beaucoup de plaisir à travailler ensemble sur des sujets concrets importants pour notre activité aux uns et aux autres. Il y a eu des travaux de réflexion, dans le domaine civil, notamment, en droit matrimonial transfrontalier, et puis, dans le domaine pénal, nous avons pu plancher sur la problématique du CEVA, cette fameuse ligne de chemin de fer où, après des années et des années d'études et de travaux, malgré divers avertissements des uns et des autres, les responsables se sont en effet souvenus, qu'un jour, peut-être, éventuellement, il y aurait un délinquant dans un train et que ce train passerait la frontière.

Un salut tout spécial à la Cour des comptes qui fête cette année son dixième anniversaire. L'audit que vous avez réalisé en 2012 du pouvoir judiciaire a marqué le début d'un processus de reconstruction de juridictions qui étaient à l'époque à la peine et les pistes que vous avez esquissées en matière de réforme de la gouvernance du pouvoir judiciaire n'ont pas fini de faire parler d'elles. Merci de votre présence et bonne continuation après cette première décennie.

A tous nos partenaires de la police, du domaine pénitentiaire, de l'exécution des peines, des services de protection des adultes et des mineurs, j'aimerais rappeler qu'au cours des dernières années, la vision que le pouvoir judiciaire a eue de ses rapports avec tous ces partenaires a passablement évolué. On s'est rendu compte que le plus beau des dispositifs n'a guère d'intérêt lorsqu'il n'est pas suivi ensuite d'exécution. J'aimerais donner deux exemples : c'est d'une part les discussions régulières que le tribunal de protection de l'adulte et de l'enfant entretient avec le SPAd et le SPMi, des contacts fréquents et fructueux, des contacts qui visent un appui, car cette juridiction, sans des services à même d'exécuter ses décisions, serait bien dépourvue ; et puis c'est dans le domaine pénal, un grand projet, "exécution des décisions pénales" - tout un programme - pour faire en sorte que les exécutants internes, le service financier du pouvoir judiciaire et le greffe des pièces à conviction, mais aussi ceux qui, à l'extérieur, sont appelés à mettre en œuvre certaines décisions, que ce soit le service des contraventions, le service des armes, la direction général des véhicules ou encore l'office cantonal de la population et des migrations, travaillent d'une façon intégrée à la recherche de solutions communes. Soyez-en tous, y compris peut-être ceux que je n'ai pas mentionnés, remerciés.

Les autorités politiques sont nombreuses à être représentées aujourd'hui. J'aimerais les remercier pour leur soutien fidèle sur le plan financier d'abord, parce qu'à part quelques accrocs occasionnels - on se souvient dans le budget 2015 de cette coupe de rétorsion subie par le pouvoir judiciaire, qui nous a obligés à prendre des mesures d'économie qui, elles, sont tout à fait réelles et ensuite à demander des compléments budgétaires pour financer des postes que le Grand Conseil avait lui-même créés dans le domaine du renforcement de la filière pénale ou lors de la création de la chambre constitutionnelle de la Cour de justice - pour le reste, les autorités politiques sont à notre écoute et nous n'avons pas à nous plaindre de la façon dont elles répondent à nos demandes de financement. Peut-être un mot aussi sur le Grand Conseil, plus particulièrement, qui régulièrement auditionne des représentants du pouvoir judiciaire sur des projets de lois et sur d'autres textes. Parfois, il est nécessaire de rappeler que, si nous venons présenter notre position, ce n'est pas pour

nous lancer dans un débat politique avec les commissaires, mais nous sommes très satisfaits de pouvoir régulièrement donner notre avis dans l'enceinte parlementaire.

Mesdames et Messieurs, nous vivons aussi, nous, justice, une tendance lourde, sur le plan de la politique suisse de ces dernières années. Une tendance qui voit des effets de centralisation d'un certain nombre de décisions et qui a pour conséquence que les cantons sont de plus en plus réduits à être des exécutants, des circonscriptions administratives, chargées d'appliquer le droit fédéral et cela a des conséquences précisément dans nos rapports avec les autorités politiques. Je vais prendre un exemple, celui de l'expulsion des délinquants étrangers. Vous connaissez ce domaine : le peuple vote une initiative populaire, le parlement la met en œuvre en précisant que ça sera à la justice pénale de statuer sur cette expulsion. Et à l'époque, vous avez un message du Conseil fédéral qui précise que cette réforme sera pour les cantons indolore sur le plan financier. En réalité, le parlement, à juste titre, voyant les effets que l'expulsion peut avoir sur les personnes concernées, a ajouté des précautions, précisé que le Ministère public ne peut pas prononcer l'expulsion, ajouté que toute personne soumise au risque d'une expulsion doit bénéficier d'une défense obligatoire devant le Ministère public et le résultat, ce sont des centaines et des centaines de procédures, qui autrefois étaient réglées par le Ministère public, qui désormais font l'objet d'un acte d'accusation au Tribunal pénal. Ce sont des centaines d'audiences, de procès supplémentaires avec ce que cela implique, d'engagement d'heures de magistrats, de collaborateurs et de mise à disposition de salles d'audience. Non, Mesdames et Messieurs, tout cela n'est pas gratuit. Et ce n'est pas encore terminé, parce qu'il faut rémunérer les avocats qui bénéficient de l'assistance judiciaire, en tant qu'avocats mis en œuvre en défense obligatoire. Ensuite, il faut coordonner l'activité de l'office cantonal de la population et des migrations, coordination qui résulte notamment de l'arrêt rendu la semaine dernière par le Tribunal fédéral en la matière. Donc, cet exemple, et il y en aurait d'autres à citer, est éloquent. Le parlement fédéral décide, dit que ça ne coûte rien et derrière, les cantons ramment pour financer des activités, qui en réalité sont extrêmement coûteuses. J'aimerais saisir cette occasion pour remercier les autorités cantonales qui, lorsque de tels phénomènes se produisent, comprennent qu'il ne s'agit pas de financer des activités de confort, mais qu'il s'agit de prendre en compte les changements législatifs, qui sont consommateurs de temps et d'argent.

J'aimerais, Mesdames et Messieurs, aborder quelque instant le plan stratégique de la commission de gestion du pouvoir judiciaire. Un plan mis à jour l'année dernière pour une période de trois ans. Un plan stratégique, c'est une vision, c'est la description de ce que la commission de gestion entend mettre en œuvre ou tenter d'améliorer au cours d'une période

donnée. Notre plan stratégique 2016-2019 comporte cinq axes, que je ne vais pas vous commenter, mais j'aimerais évoquer plus particulièrement deux d'entre eux qui ont aujourd'hui une résonance particulière. Le premier de ces axes s'intitule *garder le justiciable au centre de l'action du pouvoir judiciaire*. Et au-delà du slogan, il y a la volonté très nette de se souvenir que la première prestation que la justice délivre à ses usagers, que nous n'appelons pas, que nous n'appellerons jamais des clients, la première prestation que la justice délivre à ses usagers, que nous préférons appeler justiciables, c'est la qualité des décisions rendues. Ce sont des décisions rendues dans un délai raisonnable et en respect du droit applicable. Mais au-delà de cela, il y a tout le contexte. Imaginez, Mesdames et Messieurs, lorsque vous devez assister à une audience et que vous êtes une personne à mobilité réduite, vous devez sonner à l'entrée pour que quatre agents de sécurité viennent vous porter à travers le Palais, car jamais nous n'avons pu le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite. Et les autres, qui viennent à l'entrée de notre Palais, sont accueillis non par des greffiers ou des spécialistes des procédures, mais par des agents de sécurité dont la seule tâche est d'aiguiller les gens pour aller ailleurs. Et ailleurs c'est où ? C'est dans un des innombrables guichets qui sont dispersés dans tout ce Palais. Nous avons l'ambition, depuis plusieurs années, d'améliorer l'accueil, d'améliorer l'information des justiciables.

Nous sommes évidemment limités, nous avons été bridés, par le renvoi du projet du nouveau Palais de justice, mais néanmoins, nous avons voulu développer ce domaine durant les dernières années. Notre site Internet a gagné en intensité, si je puis dire, même s'il n'atteint pas encore les standards dont nous pouvons rêver. Les juridictions se sont attelées à la rédaction de brochures pour expliquer les principales procédures, celles sur lesquelles les questions sont les plus fréquentes. Nous avons pratiqué l'année dernière une journée portes ouvertes qui a connu un grand succès, un succès à vrai dire inattendu dans son ampleur. Nous avons accueilli plusieurs milliers de personnes avec nos partenaires, dont les représentants des associations professionnelles d'avocats. Des magistrats, des collaborateurs se sont pliés en quatre pour répondre aux questions du public et il y en avait ! Preuve que la justice suscite des questions et qu'elle doit trouver moyen d'y répondre. Cette année, nous allons lancer une enquête de satisfaction. La dernière date d'il y a plus de dix ans. Une enquête de satisfaction qui s'adresse naturellement aux utilisateurs, que ce soient les justiciables eux-mêmes en personne ou leurs avocats. Les précédentes enquêtes de satisfaction avaient permis de faire le catalogue des points à améliorer. Cette année, il n'en n'ira pas différemment. C'est la filière civile, selon toute vraisemblance, qui sera particulièrement analysée, le but étant de saisir une image de la façon dont notre activité est perçue et de procéder ensuite à des améliorations.

Et puis en 2017, peut-être avec un débordement sur 2018, ce sera la création - enfin ! - après de très nombreux tribunaux de par le monde, la création d'un guichet universel capable d'accueillir, d'informer et d'orienter les justiciables pour remplacer le désert dont je vous ai parlé il y a un instant. Créer un guichet unique, un guichet universel, cela paraît facile, mais cela nécessite d'abord des travaux et cela nécessite ensuite des procédures bien établies. Quels actes peut-on déposer auprès d'un guichet universel lorsque l'on a des juridictions qui sont éparpillées dans tout le canton ?

Le deuxième axe du plan stratégique qu'il me tient à cœur d'explorer avec vous ce matin, Mesdames et Messieurs, c'est celui qui s'intitule *disposer de moyens en adéquation avec les besoins*. Je ne vous parlerai pas des aspects budgétaires, je les ai déjà évoqués, mais il y a dans cet axe un objectif qui se décline de la façon suivante : "développer des systèmes d'information dans la gestion électronique des documents et de la transmission électronique de données avec les principaux partenaires". Voilà bien un domaine dans lequel nous sommes particulièrement en retard. Et là encore vous pouvez facilement vous imaginer quelques scènes qui existent encore : vous avez encore les stagiaires des études d'avocat qui viennent en courant avec des montagnes de papier qu'un préposé tamponne pour attester de leur réception ; vous avez encore dans les juridictions et dans les greffes des préposés qui font des millions, je dis bien des millions, de photocopies par année ; vous avez encore, et c'est pareil dans toute la Suisse, des avocats qui tremblent à l'idée d'utiliser la possibilité d'adresser un recours sous forme électronique, tant la loi est défavorable, puisqu'elle laisse le risque du respect du délai à leur charge si une défaillance informatique se produit. Puis vous avez, dans ce canton, l'intégralité des rapports de police qui viennent sous forme de papier et qui font l'objet à l'arrivée au Ministère public d'une ressaisie intégrale de toutes les données. Je me suis laissé dire que, dans d'autres cantons, cela allait beaucoup mieux, mais qu'ensuite, c'était entre la première instance et la cour d'appel qu'il fallait tout recopier ou encore entre la cour d'appel et le cas échéant l'autorité d'exécution. Nous avons encore dans ce pays beaucoup à faire pour éviter les saisies inutiles de données.

La Suisse, disais-je, pas seulement Genève, a pris du retard dans ce domaine. Les justices allemande, italienne, française, autrichienne, sont allées plus vite et ont fait mieux que nous. C'est lié naturellement à notre structure, à notre organisation, différente d'un canton à l'autre : ici la justice est faite d'un seul bloc, ailleurs elle est organisée différemment et son degré d'indépendance par rapport à l'autorité politique cantonale est largement variable. Il s'agit donc, dans cet axe, d'imaginer des processus complètement nouveaux : la dématérialisation des procédures, c'est-à-dire la transformation de tout le papier en données

électroniques ; la consultation à distance, en ligne, par un système de gestion de droits par les parties ou leurs avocats, y compris la consultation partielle lorsque le dossier n'est pas entièrement consultable ; la possibilité de déposer des écritures en ligne, sans avoir le risque qu'il y ait un bug, si je puis dire, dans la transmission ; et enfin la reprise intelligente des informations, raisonnée et dans le respect de la protection des données, sur l'ensemble des filières concernées.

Par le passé, nous avons tenté, dans ce canton, de faire des avancées dans ce domaine. Elles n'ont pas été fructueuses et aujourd'hui, après avoir beaucoup protesté les dernières années, je dois dire qu'à quelque chose malheur est bon, puisque des projets sont enfin nés sur le plan national pour développer un concept applicable dans l'ensemble de la Suisse. Et puis comme nous ne faisons pas les choses à moitié, ce n'est pas un projet mais deux qui sont nés : d'un côté, sous l'égide de la conférence des directeurs des départements de justice et police, un projet qui s'appelle HIJP, harmonisation de l'informatique de la justice pénale. Il s'occupe de la police, des ministères publics, des tribunaux, sous l'angle du pénal; puis un autre projet, né lui sous l'égide du Tribunal fédéral, un projet de dématérialisation des procédures, un projet qui s'intéresse plus particulièrement au bureau électronique du juge, à la dématérialisation et au transfert des actes de procédures. Ces deux projets auraient pu vivre leur vie séparément, aboutir à des résultats différents dans une grande inefficience, eh bien non, les gens se sont parlé, ces projets se coordonnent, la coordination avance et il y a de bonnes chances pour que des progrès substantiels soient faits dans ce domaine.

Les autorités judiciaires genevoises sont largement impliquées dans ces deux projets, puisque notre secrétaire général participe au groupe de travail du Tribunal fédéral et que je fais partie de la direction du projet HIJP. Nous avons ainsi une occasion supplémentaire d'exercer la coordination à l'échelle genevo-genevoise. J'aimerais saisir l'occasion, Monsieur le président du Tribunal fédéral, pour vous remercier d'avoir saisi cette question à bras le corps. Vous êtes, comme tous les autres acteurs de ce système, confronté aux mêmes difficultés : quel interlocuteur pour quelle légitimité ? Comment m'assurer, si je parle à un président de tribunal cantonal, que les tribunaux de première instance voient leurs besoins pris en compte ? Comment faire en sorte, lorsque la justice administrative n'est pas rattachée à la justice dans certains cantons, que ses besoins et ses aspirations soient pris en compte ? Quelle légitimité finalement pour tous les acteurs de ce domaine ? Précisément, l'existence des deux projets et leur volonté de dialoguer garantit une légitimité supplémentaire. Je saisis l'occasion pour vous remercier des efforts de votre juridiction dans ce domaine.

Mesdames et Messieurs, je crois que l'on peut le dire, chaque fois que je recevais les récriminations, bienveillantes naturellement, d'avocats, même parfois de l'ordre des avocats, sur cette question de la dématérialisation de procédures, j'étais par le passé un peu ennuyé en disant "on y réfléchit". Aujourd'hui, la réponse est "on agit" et il y a de bonnes chances pour que la justice de demain soit sur ce point très différente de celle d'aujourd'hui.

Je vous remercie tous de votre présence et de votre attention, de votre intérêt pour l'activité de la justice genevoise.

Vive la République et canton de Genève, vive la justice genevoise.

Olivier Jornot,
Procureur général